

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 10140
Numéro SIREN : 838 834 869
Nom ou dénomination : Gate Development France

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2021 sous le numéro de dépôt 161377

GATE DEVELOPMENT FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 510 euros
Siège social : 128 rue de la Boétie, 75008 Paris
838 834 869 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le dix septembre,

M. William Piquard, président de la Société (le « **Président** »),

a pris ce jour les décisions suivantes en application de l'article 11.2.1 des statuts de la Société :

1. Nomination d'un Directeur général en la personne de Gabriel Rebibo

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur général de la Société pour une durée illimitée :

- Monsieur **Gabriel Rebibo**, né le 13/07/1987 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 103 boulevard Beaumarchais, 75003 Paris.

Monsieur Gabriel Rebibo a, au préalable, déclaré accepter les fonctions non rémunérées lui étant confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour les exercer.

2. Nomination d'un Directeur général en la personne de Pierre Laurent

Le Président décide également de nommer en qualité de Directeur général de la Société pour une durée illimitée :

- Monsieur **Pierre Laurent**, né le 06/07/1991 à Suresnes (92150), de nationalité française, demeurant 14 Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

Monsieur Pierre Laurent a, au préalable, déclaré accepter les fonctions non rémunérées lui étant confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour les exercer.

3. Pouvoirs pour les formalités

Le Président décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été établi et signé électroniquement par le Président.

DocuSigned by:

39505602745748E...

William Piquard
Président